

FORMATION PERMIS DE FEU – Travaux par points chauds – 1^{ère}

cause d'incendie

Les travaux par points chauds représentent 30 % des origines d'un incendie dans l'entreprise. Il est donc essentiel de les maîtriser. Un permis de feu est un document de sécurité prévenant les risques d'incendies qui doit être établi préalablement à toute opération ponctuelle de maintenance qualifiée de « travail par point chaud ».

Travail par point chaud : toute opération de coupe, soudage, brasage, broyage, chauffage, travaux d'étanchéité à chaud ou toute autre opération qui peut produire des étincelles ou de la chaleur qui pourraient enflammer toute matière combustible ou inflammable située près de l'opération.

Durée : **3,5H**

Modalité pédagogique : **Présentiel – Effectif recommandé 6/8 pers.**

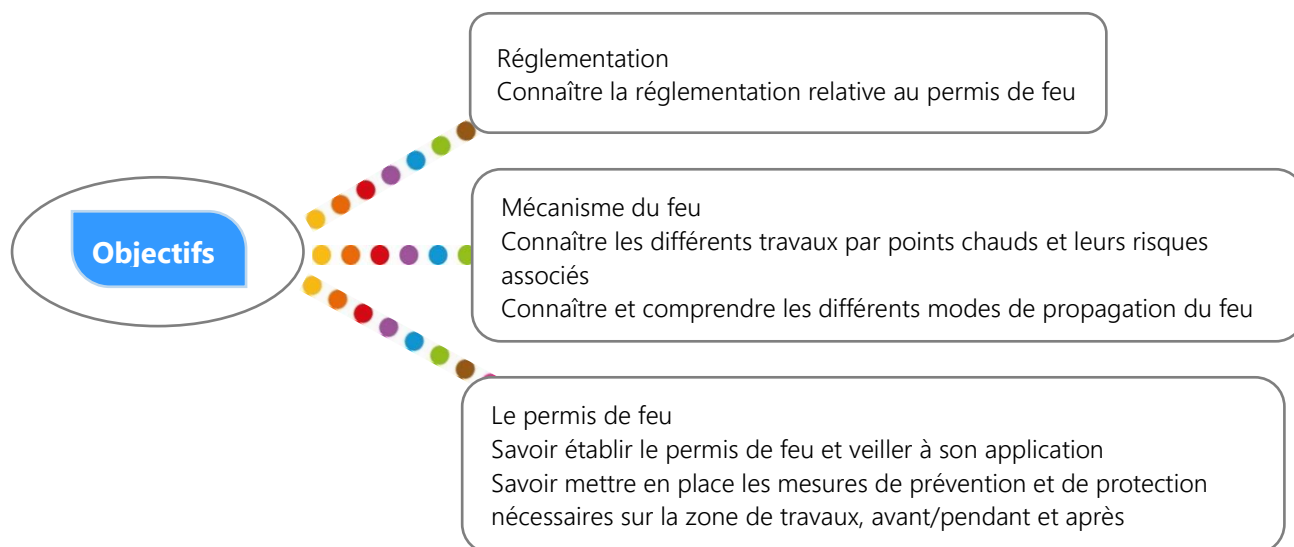
Public : **Chef d'établissement, QHSE, responsables de production, responsables de maintenance, service de sécurité, agent de sécurité ou de maintenance, opérateurs réalisant des travaux par points chauds, chef d'équipe incendie**

Prérequis : **Aucun prérequis spécifique**

🔗 Tarif

🔗 Programmation

[Nous consulter](#) / 05 63 40 50 60



Contenu de la formation

- Combustion
- Différents travaux par points chauds
- Incendies
- Explosions
- Moyens de protections
- Présentation du permis de feu
- Réglementation incendie avant/pendant/après
- Procédure opérationnelle

- ✚ Avant : visite préventive, les dangers inhérents au matériel et outillage, protections à mettre en place
- ✚ Pendant : surveillance des travaux
- ✚ Après : actions particulières de fin de travaux, rondes de surveillance, le document « Permis de feu » les responsabilités
- Mise en situation pratique

Pédagogie

Méthode

- 1^{ère} mise en situation : mise en place d'un permis de feu sur une situation présentée en photo ou vidéo
- 2^{ème} mise en situation : plusieurs cas concrets de travaux par points chauds avec établissement du permis de feu, mise en place des moyens de protections, contrôle et surveillance

Préparation de la formation

Documents utiles à transmettre

- Consignes de votre établissement, liées aux travaux par point chaud
- Prévoir de mettre à disposition des zones de travail pour mise en situation réelle.
- Option possible : établissement d'un N100, avis de mise hors service sprinklers.

Validation des acquis et documents délivrés à l'issue de la formation

Les stagiaires seront évalués tout au long de la formation. À l'issue, une attestation de fin de formation leur sera remise et le registre de sécurité sera renseigné par le formateur

Le + FORMAFRANCE

Votre Conseiller Technique se tient à votre disposition gratuitement toute l'année afin de répondre à vos questions via assistance@formafrance.fr

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessibilité physique

- ✓ En INTRA : l'accès à vos personnels en situation de handicap est sous votre responsabilité

Accessibilité pédagogique

- ✓ Pratique : nos programmes sont adaptables selon le handicap – nous consulter
- ✓ Théorie : certains handicaps nécessitent la présence d'un accompagnateur -nous consulter pour l'option tarifaire à prévoir

Nous avertir en amont de la formation afin de prévoir les adaptations nécessaires.

Informations pratiques

Recyclage recommandé : Tous les 4 ans

Encadrement : Formateur conseil incendie, spécialisé en risque industriel